



Salariés et employeurs, quelques conseils pour éviter les accidents liés aux déplacements professionnels

- › Organisez et planifiez les déplacements.
- › Choisissez les itinéraires les plus sûrs selon le type de transport utilisé, en priorité :
 - les routes à deux voies pour les voitures,
 - les trottoirs et voies piétonnes si vous êtes à pied
 - les pistes cyclables pour les 2 roues.
- › Veillez à ce qu'une solution ait été anticipée pour les cas où les déplacements seraient impossibles.
- › Abstenez-vous de consommer boisson alcoolisée ou drogue.
- › Pensez à boire de l'eau surtout l'été pour prévenir le coup de chaleur.
- › Assurez-vous que le matériel transporté est bien calé dans le coffre : courses, mallette.

Prévenir les risques liés aux déplacements professionnels :

parlez-en avec votre employeur, il déterminera avec vous les meilleures solutions pour éviter les accidents.

En cas d'accident appelez le :

- 15** SAMU
- 18** Pompiers
- 112** Urgence européenne

→ Dans tous les cas, **informez votre employeur,** il lui appartient de faire la déclaration d'accident du travail.

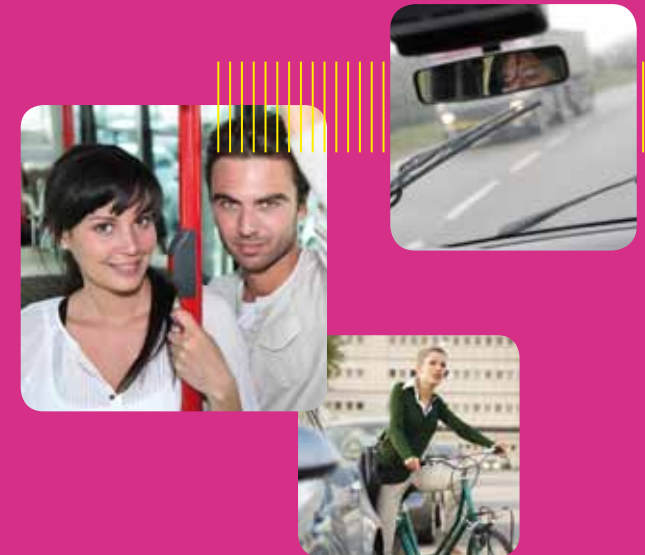
Pour en savoir plus :

www.dgcis.gouv.fr/services-a-la-personne

www.risquesprofessionnels.ameli.fr

www.inrs.fr

SERVICES À LA PERSONNE Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions



Pour prévenir les accidents liés aux déplacements professionnels

ED 4.195 (2011) • réimp. juillet 2014 • 50 000 ex • ISBN 978-2-7389-1899-4 • Conception : oxygenemultimedia.fr • © INRS - Shutterstock

→ Les interventions au domicile occasionnent de nombreux déplacements

À pied ou avec un véhicule, les intervenants s'exposent à des risques d'accidents

Accidents de la route



Chutes sur le trottoir, en descendant du bus ou dans les escaliers

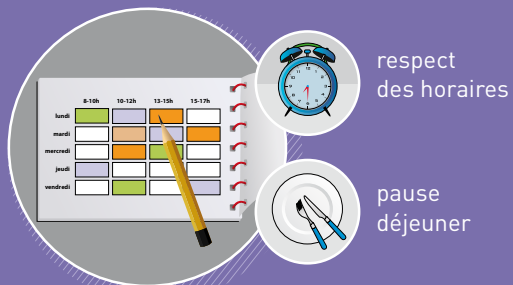


Les conséquences sur la santé sont souvent graves et entraînent chaque année des décès

→ Pour prévenir ces risques, adoptez de bons réflexes

Organisez l'activité pour garantir des déplacements sécurisés :

planification des déplacements



respect des horaires

pause déjeuner

Utilisez si possible les transports en commun



Évitez la précipitation dans vos déplacements

Portez des chaussures fermées avec des semelles en bon état

Anticipez avec votre employeur une solution en cas d'impossibilité de déplacement : intempéries, panne de véhicule,...



→ Si vous circulez avec un véhicule

Procédez à une vérification rapide du véhicule : rétroviseurs, éclairage, chargement, pneus, voyants d'alarme du tableau de bord



Entretenez le véhicule selon les prescriptions du constructeur et consignez le suivi dans un carnet

Vérifiez que le véhicule utilisé comporte le matériel de signalisation : gilet, triangle de signalisation

N'UTILISEZ PAS le téléphone en conduisant



Lisez avec attention les informations concernant les effets secondaires des médicaments notamment tout ce qui concerne la vigilance

Si vous devez prendre votre voiture, parlez-en à votre médecin

NIVEAU 1
Soyez prudent
Ne pas conduire sans avoir lu la notice

NIVEAU 2
Soyez très prudent
Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé

NIVEAU 3
Attention, danger : ne pas conduire
Pour la reprise de la conduite, demander l'avis d'un médecin